

Liste des formations pour la saison 2017-2018

Intitulé de la formation	Dates des formations	Lieux	Horaires
Formation théorique au permis de chasser (1/2 journée)	Mercredi 27 décembre 2017	Belleville en Caux	13h30 à 17h30
	Jeudi 28 décembre 2017		13h30 à 17h30
	Vendredi 5 janvier 2018		8h30 à 12h30 ou 13h30 à 17h30
	Lundi 26 février 2018		8h30 à 12h30 ou 13h30 à 17h30
	Jeudi 8 mars 2018		8h30 à 12h30 ou 13h30 à 17h30
Formation chasse accompagnée (1h30)	Lundi 23 avril 2018	Belleville en Caux	8h30 à 10h30 ou 10h30 à 12h30 ou 14h30 à 15h30 ou 15h30 à 17h00
	Lundi 2 juillet 2018		
	Mardi 3 juillet 2018		
Formation au piégeage (2 jours)	Mercredi 10 et jeudi 11 janvier 2018 Lundi 5 février et mardi 6 février 2018 Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2018 Lundi 26 et mardi 27 mars 2018 Jeudi 3 et vendredi 4 mai 2018	Belleville en Caux ou La Cerlangue	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Formation des gardes particuliers (3 jours)	Mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 avril 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Formation organisateur de chasse (1/2 journée)	Lundi 26 mars 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
	Vendredi 13 avril 2018		
Formation à la sécurité (1/2 journée)	A la carte (contacter la FDC76)	Territoire de chasse ou Belleville en Caux	A la carte (contacter la FDC76)
Formation à l'arc (1/2 journée)	Samedi 26 mai 2018	Angerville la Campagne	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
	Samedi 15 septembre 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Formation colombidés (1/2 journée)	Samedi 1 ^{er} septembre 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
	Samedi 1 ^{er} septembre 2018	Belleville en Caux	14h00 à 17h00
Formation corvidés (1/2 journée)	Samedi 31 mars 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
	Samedi 31 mars 2018	Belleville en Caux	14h00 à 17h00
	Vendredi 20 avril 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
Formation au tir d'été du renard (1/2 journée)	Jeudi 17 mai 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
	Vendredi 25 mai 2018	Belleville en Caux	9h00 à 12h00
Formation à l'examen initial de la venaison (1 journée)	Vendredi 15 juin 2018	Labo Agro-Vétérinaire Rouen	9h15 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Conditions d'accès et inscription

Les formations constituent des missions de service public organisées par la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime. Elles sont destinées aux candidats du permis de chasser et aux adhérents de la fédération des chasseurs 76.

Certaines formations peuvent être animées en partenariat avec des associations de chasse spécialisées.

L'accès à une formation doit faire l'objet d'une inscription obligatoire à l'aide du bulletin d'inscription à renvoyer à la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime au plus tard 15 jours avant la date choisie.

Le bulletin d'inscription doit être accompagnée d'un chèque de caution de 20€ (ce dernier vous sera restitué le jour de la formation ou encaissé en cas d'absence non justifiée).

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.